

Préambule

Placée sous l'autorité de l'Association Sportive du golf du Val d'Auzon (AS), l'école de golf a pour objet la formation, l'enseignement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes. Les techniques, règles et autres attitudes et comportements nécessaires à la bonne pratique de ce sport sont enseignés et/ou encadrés par des professeurs (« pro ») et des bénévoles de l'AS (ASBC). L'organisation de l'École de golf se veut conforme aux principes édictés par la fédération française de golf (FF golf).

Ce règlement intérieur de l'école de golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison allant de septembre 2021 à juin 2022.

Modalités d'adhésion

Les parents des enfants doivent :

- Acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire (tarifs définis en fonction de l'âge et de la durée des heures de cours). Seuls les enfants à jour de leur paiement ont accès à l'école de golf. En cas d'interruption temporaire ou définitive, celle-ci n'entraîne aucun remboursement.
- Adhérer à l'Association sportive
- Remplir et approuver l'intégralité du dossier d'inscription comprenant :
 - la fiche d'inscription
 - la fiche d'urgence médicale
 - les autorisations parentales
 - un questionnaire santé et/ou certificat médical autorisant la pratique du golf.
 - la charte de l'école
 - le règlement intérieur de l'école de golf.

Obligatoire
pour l'inscription

Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription au golf. La priorité est donnée à la réinscription, puis pour les nouveaux, l'acceptation se fera en fonction de l'ordre d'inscription, des desideratas d'horaire et du remplissage des groupes.

Organisation de l'école de golf (EDG)

Elle comprend 4 parties prenantes :

- L'Association Sportive du Val d'Auzon
- Les enfants inscrits à l'École de Golf
- Les parents
- Les bénévoles dont les parrains et marraines

Engagements de l'Association Sportive du Golf du Val d'Auzon

L'école de golf est ouverte à tous les enfants de 6 ans jusqu'à 17 ans révolus.

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du golf ou des bénévoles de l'association sportive du golf du Val d'Auzon en dehors de l'horaire précis du cours ou des animations auxquels ils sont inscrits.

Tous les enfants de l'école de golf :

- Ont droit à l'enseignement dispensé par un pro enseignant diplômé :
 - 1h par semaine pour les groupes Loisir
 - 1h30 par semaine pour les groupes Elite

Pour des raisons liées au contexte sanitaire actuel, à la sécurité et à la qualité de l'enseignement, le nombre d'enfants est limité à 8 par groupe.

En cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer lors de certaines séances. De plus, dans le cas de fermeture pour cause d'intempéries ou d'absence du professeur, les cours ne sont pas reportés à une autre date mais annulés.

En cas de blessure de votre enfant, il n'y a également pas de report des heures d'entraînements ratées.

- Sont des membres du club : ils ont donc accès illimité à toutes les installations (practice, parcours du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante).
- Ont droit à 1 jeton / jour de practice gratuit en dehors des entraînements.
- Pourront passer des tests fédéraux (drapeaux, opens...).

Les drapeaux :

L'apprentissage du jeu sur le parcours est jalonné par l'acquisition de 8 drapeaux.

Les 5 premiers drapeaux de couleur sont le vert, le rouge, le bleu, le jaune et le blanc. Les 3 suivants symbolisent le métal des podiums olympiques : le bronze, l'argent et, ultime étape, l'or. Le passage drapeau sera échelonné dans le temps, en fonction de l'âge, de la maturité et de la motivation.

- Ont droit à un parrain ou une marraine de jeu, pour les enfants qui le souhaitent, dès que le pro validera le niveau technique. (dans la mesure où le nombre de bénévoles volontaires le permet)

Engagements d'un enfant inscrit à l'école de golf

La tenue vestimentaire :

Une tenue correcte sera exigée dans l'enceinte du golf : chaussures propres, polo, tenue adaptée aux conditions météo (casquettes, bottes).

Respect des horaires :

Être présent 5 minutes avant le début de la leçon avec mon matériel préparé.

Les élèves doivent attendre leur enseignant devant le Club House au début de chaque leçon.

Attitudes - Etiquette :

- Je respecte l'enseignant, le personnel du golf, les autres enfants, les accompagnateurs et les autres joueurs. Je respecte mon matériel. Dans le Club House, j'enlève ma casquette et je dis « Bonjour ».
- Sur le parcours, je ratisse les bunkers, je relève les pitches, je pose les drapeaux sans les laisser tomber, je remets les divots.
- Je ne cours pas sur un green et je ne crie pas sur le parcours.
- Je respecte les règles, le parcours, le temps de jeu et l'environnement dans lequel je me trouve.

- Si je souhaite m'entraîner (practice, greens d'approches ou putting green) en dehors des heures de cours, je prévient l'accueil et demande à être accompagné par un adulte bénévole s'il y en a de disponible.
- Je peux jouer et m'entraîner sans être systématiquement avec les frères et sœurs ou avec mes meilleurs copains (copines), chacun à sa place dans la vie du club et sur le parcours.
- Si j'ai un doute sur l'application des règles, je n'hésite pas à demander des explications à l'entraîneur ou à l'accompagnant. Ainsi, j'apprends et rends service à mes compagnons de jeu.

Engagements de parent/tuteur d'enfant inscrit à l'école de golf

Je m'arrange pour que mon enfant puisse pratiquer au mieux son sport en arrivant en avance par rapport à l'horaire.

Je respecte la pédagogie et le travail accompli entre les enfants et l'enseignant diplômé.

Je ne dois pas intervenir sur la technique et la stratégie de l'élève.

Dans une moindre mesure, je n'interfère pas face aux personnes formées ASBC pour accompagner mon enfant.

Je prends en compte qu'il faut plusieurs années pour devenir un bon joueur de golf.

Lors des compétitions (passages de drapeaux, compétitions de club...) j'emmène mon enfant suffisamment en avance pour qu'il puisse s'échauffer et se préparer correctement.

Je n'oublie pas que le plus important est le plaisir que prend mon enfant à jouer :

- Le score est secondaire mais les attitudes (respect, persévérance, concentration) sont bien plus importantes et seront valorisées.
- Le passage des drapeaux et éventuellement la compétition, sont des balises qui ont pour but de renforcer la motivation.

Engagements d'un parrain/ marraine d'un enfant de l'école de golf

Je joue sur le parcours avec mon/ma filleul(le) pour l'aider à progresser. Cela doit rester un bon moment. Je peux l'aider à s'améliorer mais je n'interfère pas dans le travail des pros.

J'échange avec les parents de l'enfant au développement de son jeu et de son comportement (son projet sportif).

Durée

Le présent règlement intérieur de l'école de golf est valable pendant la durée de la saison à savoir du mois de septembre au mois d'août.